

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 69 (1918)
Heft: 9-10

Nachruf: Le Dr. Jean Coaz
Autor: P.Y.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

69^{me} ANNÉE

SEPTEMBRE/OCTOBRE

N^o 9/10

Le Dr Jean Coaz †

ancien chef de l'Inspection fédérale des forêts.

Ce n'est pas un grand homme, peut-être, que la Suisse a perdu le 18 août en la personne de son premier forestier fédéral, mais assurément un bon citoyen. Les „grands hommes“, c'est de la politique qu'ils surgissent. Ce sont des plantes de marais. Un bon et libre citoyen naît au contact de la forte et lumineuse nature de nos monts indépendants, de nos hautes Joux où l'on respire l'air pur. En acceptant la charge suprême de la hiérarchie forestière, le Dr Coaz n'avait passé que d'un sommet à un autre. De son activité pittoresque et saine, comme topographe puis comme chef forestier du plus alpestre des cantons de la Suisse, il avait apporté avec lui, dans le grouillement des fonctionnaires de la ville fédérale, une bouffée de cette atmosphère des hauteurs qu'on respirait encore à son bureau, en présence de cet homme fin, d'apparence austère, un peu distant peut-être, mais exempt de toute morgue comme aussi de toute familiarité. Diogène, assurément, s'il l'avait rencontré, aurait soufflé sa lanterne.

J. Coaz, né le 31 mai 1822, incarne en sa personne un siècle presque de notre histoire et un siècle bien rempli, puisqu'il s'étend de la Restauration jusqu'à la grande guerre. Il a vécu les grands jours de la démocratie naissante, devenue réalité en 1848, triomphant semblait-il des derniers soubresauts de la réaction, de cette réaction que 1914 vit renaître dans l'impérialisme allemand dont les visées autocratiques n'ont trouvé que trop d'adeptes parmi nous, trop d'éléments assoiffés de revanche. A ce propos, signalons le fait que lors de la visite de l'empereur Guillaume II à Berne, qui réjouit tant les badauds et donna lieu à tant de flagorneries officielles, le Dr Coaz fut un de ceux qui fermèrent leurs volets et quittèrent ostensiblement la ville fédérale en liesse. Car c'était encore un républicain: la vue d'un souverain, fut-il le plus prétentieux du monde, ne lui disait rien qui vaille.

Ce n'était point pourtant un esprit étroit, certes, comme quelques-uns voudraient le déduire de cette anecdote. J. Coaz ne craignait pas de se rencontrer avec des dignitaires d'outre Rhin, lorsque ses hautes fonctions l'y obligeaient, et l'on connaît ses relations avec le grand-duc

de Bade. Mais il abordait ces personnages huppés d'égal à égal, soit qu'il fut revêtu des pouvoirs fédéraux, soit qu'il les rencontrât comme membre de la Société dendrologique, comme ami des arbres. S'il aimait à rendre des hommages particuliers à la grande-duchesse, c'est à sa qualité de femme, plutôt que de souveraine, qu'il les adressait, car le D^r Coaz était de ceux qui reconnaissent la seule royauté qui doit subsister dans une société annoblie de cœur et d'esprit. Ce nonagénaire subissait encore le charme de la nature féminine.

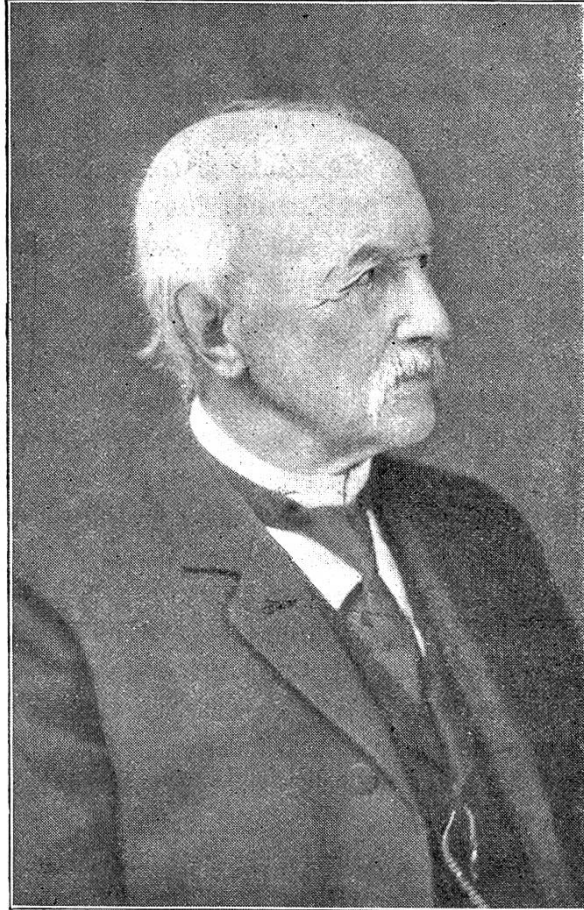
C'est à l'école forestière saxonne de Tharandt que J. Coaz termina ses études professionnelles, après avoir débuté par des stages pratiques dans l'administration forestière de la ville de Coire et du canton de St-Gall. A cette époque, la Suisse n'offrait que de rares emplois aux techniciens de la sylviculture. Dans la plupart des cantons les cadres mêmes restaient à créer, sans parler du personnel subalterne. Le canton des Grisons, avec son grand territoire et ses immenses forêts, où l'ours trouvait encore son refuge, comptait un seul inspecteur, flanqué d'un adjoint. Le Valais, d'une surface presque égale, comptait deux forestiers, l'un pour le haut et l'autre pour le bas, rétribués par un salaire de fr. 1000 qui d'ailleurs paraissait fort élevé aux gens d'alors.

Comme il n'y eut point d'emploi dans les forêts pour le jeune Coaz, il accepta les fonctions de topographe et, dès 1844, il coopéra activement au lever des cartes de son canton d'origine. Il fit à cette occasion les premières ascensions d'une série de cimes vierges entr'autres celle de la Bernina, aventure qu'il aimait à conter.

Survint la guerre du Sonderbund, à laquelle J. Coaz prit part comme secrétaire particulier du général Dufour, son chef topographe. Les fonctions guerrières ne sourirent point à cette nature simple et fruste, qui, refusant un engagement d'adjudant auprès du colonel Gerwer, qui gardait la frontière autrichienne, reprit en été 1848 déjà ses occupations topographiques.

C'est en 1851 seulement que J. Coaz fit son entrée dans l'administration forestière, en acceptant les fonctions de chef du service des forêts des Grisons, d'un service où tout à peu près restait à créer, personnel, lois, théorie et pratique. Les abus régnaient en maîtres absolus, abus de jouissance, servitudes nuisibles, coupes rases, erreurs culturelles, mauvais vouloir, négligence et ignorance. Le jeune forestier voyait se dresser devant lui toutes les résistances de la routine. Le problème de la sylviculture en son entier était à résoudre. Tâche ardue et idéale à la fois, qui trouva en J. Coaz l'ouvrier qu'il fallait. En appliquant sa devise „de la fermeté dans le principe, de la douceur dans l'exécution,“ le nouvel inspecteur grison gagna rapidement une grande influence et il eut la joie de voir l'administration forestière de ses montagnes progresser d'une façon exemplaire. Sans doute, dans les 22 années de sa pratique cantonale, ne put-il atteindre à la perfection, qui n'est pas de ce monde. Pour juger de son œuvre, il faut se remémorer les bas-fonds dont il tira la sylviculture grisonne.

Après un court stage à l'Inspection cantonale des forêts de St-Gall, Coaz fut appelé en 1875 aux hautes fonctions de chef du service nouvellement créé dans l'Administration fédérale de l'Inspectorat fédéral des forêts, dénommé aujourd'hui Inspection suisse des forêts, chasse et pêche. Le nouvel élu apporta dans son poste l'important bagage de ses expériences et de sa longue pratique dans les circonstances difficiles que nous venons de voir.



Le Dr Jean Coaz
ancien chef de l'Inspection fédérale des forêts.

Ces antécédents l'avaient merveilleusement préparé à sa grande tâche et pouvaient lui servir de canevas pour le développement futur de l'administration forestière dans les autres cantons de la Suisse.

C'est à cette besogne que J. Coaz s'attela avec toute son énergie, et avec sa clairvoyance, mitigée de bienveillance. Son patriotisme lui montra la voie à suivre, à savoir encourager les cantons à créer chacun son rouage administratif, afin de pouvoir suffire aux exigences si diverses d'une sylviculture s'étendant des basses plaines des bords des lacs italiens, jusqu'en ceinture des plus hauts massifs. Il sut résister à la tentation de créer, à Berne, un vaste phalanstère de fonctionnaires, peuplant

d'immenses bureaux sur plusieurs étages, ce qui eut paru à d'autres le *nec plus ultra* de l'organisation et la meilleure garantie du succès. Pendant de longues années, assisté d'un secrétaire seulement dont le choix fut des plus heureux et d'un adjoint de haute distinction, J. Coaz maîtrisa seul l'immense besogne qui consistait à créer les bases législatives fédérales et cantonales, ainsi que dans chaque canton les cadres du corps forestier suisse. On ne se rendra jamais compte de la somme énorme de travail qu'exigea cette entrée en matière, quelle sagacité il fallut déployer pour écrire un statut qui put s'appliquer aux conditions si différentes des 22 cantons et de quelle souplesse, de quels talents diplomatiques devait disposer l'homme appelé à imposer la première réglementation forestière à l'ensemble du pays.

J. Coaz y réussit au-delà de toute attente. Grâce à son caractère distingué et au patriotisme désintéressé dont il sut revêtir chacune de ses mesures, il évita que jamais on parlât en Suisse sérieusement du „bailli forestier“. Certes les résistances, les oppositions ne manquèrent pas, mais jamais on ne leur fournit maladroitement l'occasion de se généraliser et de se cristalliser en un mouvement politique. Aussi les lois forestières passèrent-elles chaque fois les fourches caudines. Même les adversaires de l'inspecteur fédéral étaient obligés de rendre justice à la noblesse de ses intentions qui se résumaient toutes en l'amour de la forêt et surtout l'amour du pays. Son idéal n'était ni la centralisation, ni la glorification du pouvoir fédéral ou du parti dont il émanait. Son patriotisme était trop large et trop clairvoyant pour être atteint de l'esprit de caste, qui se développe trop souvent dans les milieux gouvernementaux. Si J. Coaz aimait à dire: „Le Conseil fédéral c'est moi,“ cette boutade ne signifiait pas qu'il s'arrogeât le pouvoir suprême, ou qu'il se prélassât dans des fonctions de pacha. Ce franc mot peut au contraire se traduire plutôt par cette pensée que J. Coaz veillait à ce que des influences de basse politique et de mesquine camaraderie de députés ne vinssent pas entraver le but élevé qu'il poursuivait: la délivrance de la forêt suisse des lourdes chaînes des servitudes et abus qui l'étranglaient et la création d'un corps forestier instruit, distingué, respecté et bien rétribué du haut en bas de l'échelle.

La forêt protectrice! Combien Coaz la portait sur son cœur et avec quelle sollicitude presque maternelle il la couvait. Elle n'était certes pas seulement l'instrument pour se grandir lui-même aux yeux de ses concitoyens ébahis, elle était l'objet même de ses préoccupations les plus intenses. C'est que non seulement il l'aimait, il la connaissait dans toutes ses formes, dans toutes ses situations. C'est une des gloires du Dr Coaz d'avoir pu, à côté d'un labeur de bureau énorme, qu'il maîtrisait d'une façon distinguée (citons comme exemple seulement son écriture de graveur restée la même pendant les 40 ans de sa carrière fédérale), trouver le temps de parcourir notre pays dans son ensemble et pénétrer dans les moindres recoins, de façon qu'il n'y eut pas un point du territoire alpestre pour le moins, qui ne lui fut familier. Cette

connaissance approfondie du terrain, dont découlait naturellement un contact intime et permanent avec les populations, non pas celle des palais gouvernementaux cantonaux, mais des hameaux les plus reculés, des alpages les plus élevés, des vallées les plus inconnues, constituait pour J. Coaz la meilleure inspiration pour les mesures qu'il avait à préconiser. Sous des dehors parfois un peu froids, d'allure aristocratique, ne se départissant que dans l'intimité d'une certaine réserve, l'on devinait chez J. Coaz l'homme du peuple par excellence, celui qui travaille pour le bien de tous sans distinction, à l'encontre de l'homme des clans fermés, qui ne se préoccupe que des avantages de sa caste ou de sa chapelle. C'est ainsi que J. Coaz resta à travers toute sa carrière un idéaliste, un homme de cœur, patriote avant d'être fonctionnaire.

La jeune génération, pourtant si souvent atteinte de mécontentement au sujet de la modestie des traitements servis aux forestiers, ne saurait vouer assez de reconnaissance à J. Coaz pour l'inlassable persévérance qu'il a mise à améliorer moralement et matériellement le sort des fonctionnaires et employés. C'était sa préoccupation de tous les jours. Non seulement il travailla ardemment à développer notre Ecole forestière de Zurich et l'instruction théorique et pratique des agents subalternes, en instituant les cours de deux mois, dont les résultats sont si appréciés; il montra surtout une compréhension toute particulière de la situation économique des forestiers. Il ne manqua pas une seule occasion pour imposer aux cantons, très récalcitrants au début, l'élévation du taux des traitements et vacations. Grâce à sa pression constante et à son intervention intelligente, les traitements autrefois dérisoires se sont élevés au niveau actuel. Là encore, pour juger du chemin fait, il faut retourner aux chiffres du début qui, il y a 30 ans à peine, variaient de fr. 1500 à 2500 pour un forestier d'arrondissement, et de quels arrondissements! Si J. Coaz exigeait parfois certains efforts, une certaine collaboration des forestiers cantonaux en faveur du but commun il était en droit de le faire, après les améliorations, obtenues de haute lutte, en faveur de ces fonctionnaires. D'ailleurs sous ce rapport aussi, il a su modérer ses exigences au strict nécessaire au point de vue administratif, d'une part, alors que, d'autre part, les renseignements d'ordre botanique et biologique qu'il sollicitait, faisaient partie de son système d'éducation: il cherchait à développer chez les agents le sens de l'observation, l'esprit d'investigation, sachant bien que celui qui s'ouvre avec ferveur à la poésie des beautés naturelles de notre pays est préservé souvent des tentations de l'alcoolisme et d'autres défauts qui guettent le fonctionnaire public.

Le Dr Coaz donnait lui-même l'exemple de cet enrichissement de la vie par la science et la poésie. S'il a été le fonctionnaire fidèle, ponctuel, sévère pour lui-même, s'il a consacré le meilleur de sa vie à remplir scrupuleusement les devoirs de son service envers ses chefs et envers le pays, il a néanmoins, grâce à une vitalité extraordinaire

et une force de travail rare, su enrichir sa vie en même temps que le patrimoine commun de nombreux travaux particuliers et prendre une part intense à l'activité de diverses sociétés scientifiques et sportives. Comme alpiniste émérite, J. Coaz était un fervent du C. A. S. et un correspondant régulier de l'annuaire. Il était l'hôte régulier des séances de la Société suisse des sciences naturelles, le distingué membre de la Société botanique. Il laisse un herbier fort complet et très soigné de toute la flore suisse. Chacun sait ce que J. Coaz a fait pour réveiller le culte des beaux arbres et l'Album publié par ses soins est un document unique. Il représentait fort honorablement la Suisse dans la Société dendrologique, en Allemagne. Nombreuses sont les monographies qu'il a vouées aux vallées et sites grisons, en ardent patriote qu'il était. Son livre sur les avalanches résume ce que la Suisse a fait pour combattre ce fléau depuis la création de l'Inspection fédérale des forêts. De nombreux journaux et revues ont été gratifiés de ses articles forestiers et botaniques toujours intéressants et appropriés à rendre populaire ce qui lui tenait le plus au cœur : la sylviculture comme telle et le culte du beau et de la poésie dans la forêt.

Ainsi le Dr Coaz, promu Dr phil. *honoris causa* par l'Université de Berne, a passé sa longue vie dans l'accomplissement volontaire et joyeux d'une tâche qu'il s'est donnée lui-même, et dans la poursuite de laquelle il ne s'est pas départi un seul jour jusqu'à sa mort. Son exemple et sa personne ne s'effaceront pas du souvenir des forestiers qui ont eu le bonheur de le connaître et de l'approcher. La Suisse sera toujours fière de son œuvre et elle vouera sa reconnaissance de tous les temps à ce serviteur fidèle, à ce bon et fier patriote. ...P...y

Les fonds forestiers de réserve des communes et corporations du canton de Zurich.

L'idée si éminemment féconde en heureux résultats des caisses forestières de réserve parcourt dans nos cantons un rapide chemin, ce qui est tout à l'honneur de leurs autorités et de leurs populations. Depuis que le canton de Soleure en a donné pour les forêts communales un si lumineux exemple et que l'adjoint Flury, dans ses articles, en a montré le mécanisme et la facile application, les imitateurs sont devenus très nombreux. Cantons et communes, ils sont trop pour que nous puissions les énumérer ici.

Dans le canton de Zurich, l'idée de la caisse forestière de réserve semblait, jusqu'à ces derniers mois, n'avoir que peu ou pas d'adeptes. Il ne manquait pas de gens, même dans les cercles